

Allocution prononcée par Joseph Fléron, membre de la Compagnie de la Charité, le 15 mars 2002 au Palais Provincial, à l'occasion des 400 ans de l'association

C'est dans ce lieu hautement symbolique du Palais des Princes Evêques que le Gouverneur et la députation permanente de Liège nous ont invités à célébrer le 400^{ème} anniversaire de la fondation de la Compagnie de la Charité. D'emblée, je tiens au nom de l'association à les remercier sincèrement et à exprimer à M. le Député Permanent Hamal, ici leur représentant, toute notre reconnaissance.

A vous tous, Mesdames, Messieurs, chers amis, représentants du monde pénitentiaire, judiciaire, académique, religieux, associatif qui avez voulu nous entourer à l'occasion de ce jubilé, je souhaite de tout cœur, au nom de la Compagnie, la bienvenue et vous exprime combien il nous est agréable et réconfortant de vous compter parmi nous ce soir.

En 1602, le Prince Evêque Ernest de Bavière instituait dans la Noble Cité de Liège la Compagnie de la Charité pour le secours des pauvres et des prisonniers. Ce n'est pas sans émotion que je voudrais ouvrir cette séance académique dans ce lieu précis qui fut le berceau de notre association

Si nous avons voulu fêter ce quatre centième anniversaire, ce n'est pas par je ne sais quelle nostalgie principautaire pour une époque révolue mais afin de prendre la mesure, avec le recul de l'histoire, de l'intuition et de l'audace de ceux qui furent à la création de notre association et entendre résonner dans cette salle comment cette histoire continue à trouver sens dans la réalité carcérale de ce XXI^{ème} naissant. Quelle est encore la justification d'une telle association au nom fleurant la naphtaline et le côté paternaliste de l'époque où elle a vu le jour ? La question, un tantinet provocante, mérite d'être posée.

Je ne retracerai pas à cette tribune les étapes de la longue histoire de la Compagnie de la Charité. Une brochure rédigée dans ce sens vient de paraître et est à votre disposition à l'entrée de la salle.

En guise d'introduction à nos deux orateurs, je voudrais plutôt pointer trois évolutions significatives qui se dégagent des quatre siècles d'existence de la Compagnie et qui permettent de faire émerger ce qui constitue aujourd'hui l'essence et la motivation de notre association.

Durant les 400 ans qui nous précèdent, la première évolution, probablement la plus spectaculaire, est celle qui voit l'Etat prendre progressivement à son compte, la plupart des activités d'assistance matérielle dont la Compagnie de la Charité s'acquitte au départ comme l'alimentation, le chauffage, les soins médicaux et même l'éclairage des détenus. Bien entendu, à côté d'une assistance purement matérielle, les membres de la Compagnie procurait un accompagnement spirituel à tous les prisonniers, et en particulier à ceux qui étaient condamnés à mort. La dignité de la sépulture leur était octroyée grâce à l'achat d'un terrain converti en cimetière dans les alentours de Liège. La Révolution Française a constitué un véritable tournant et après la création du Royaume de Belgique, l'Etat a pris en charge l'ensemble des conditions matérielles de la détention.

Une deuxième tendance est celle de l'émergence au sein des prisons d'une professionnalisation progressive de l'aide sociale et de sa prise en charge par des services de l'administration pénitentiaire ou des associations reconnues et subsidiées par les pouvoirs publics. Cette évolution a certes permis de sortir l'actions sociale de l'ornière d'une assistance paternaliste, plaçant le détenu dans une position de dépendance inconciliable avec un nécessaire reprise d'autonomie. La Compagnie de Charité a progressivement développé des relations de collaboration avec ces différents services, en particulier dans le cadre d'accompagnement de détenus dans ou hors prison. Ce soir, nous sommes particulièrement heureux de compter plusieurs représentants de ces associations parmi nous.

Une troisième tendance lourde réside dans l'attention grandissante de la Compagnie à ce qu'on l'on appelle aujourd'hui le droit des détenus. Des textes historiques font état, dès les premières décennies de son fonctionnement, d'interventions fermes de la part des

responsables de l'association en faveur du respect de dispositions protégeant le détenu contre des dérives avérées. Ainsi, au XVII^{ème} siècle, le geôlier, nommé par le pouvoir en place, ne recevait aucun salaire et était parfois tenté de rançonner les détenus sans défense pour arrondir ses fins de mois. Plusieurs interventions mettant parfois en difficulté la Compagnie émaillent son histoire jusqu'à nos jours. En ce début de XXI^{ème} siècle, l'émergence et la formalisation d'un droit du détenu, fondé sur le principe que la privation de liberté doit être la seule punition infligée au condamné, est une évolution suffisamment significative pour que nous ayons demandé à Maître Marc Nève, avocat et expert auprès du Conseil de l'Europe de nous sensibiliser aux enjeux de cette question, souvent confinée au monde pénitentiaire et judiciaire.

La prise en charge par l'Etat de l'assistance matérielle des détenus, la professionnalisation de l'action sociale au sein des prisons et l'émergence d'un droit des détenus constituent autant d'évolutions positives qui ont questionné et questionnent l'adaptation de la Compagnie de Charité à la réalité de notre époque. Que signifie encore être visiteur de prison dans un tel contexte ? Quelle en est encore la pertinence mais quelles en sont également les ambiguïtés ? c'est à cette double question que nous avons demandé au Père Landenne, aumônier à la prison d'Andenne de tenter d'apporter des réponses.

Mesdames, Messieurs, chers amis, avant de céder la parole à nos deux orateurs, qui ont gentiment accepté de contribuer ainsi à notre célébration, je voudrais partager avec vous la foi qui nous anime et nous tient alertes après 400 ans. Nous voulons continuer pour un long temps encore à vivre l'aventure de la relation humaine avec des être blessés par la vie, à cheminer avec eux au travers de nos rencontres régulières. Le nouveau contexte dans lequel notre action prend place renforce en nous la conviction que si l'émergence du droit du détenu est un progrès inestimable pour ceux qui vivent l'épreuve de la prison, que si la multiplication des services d'aide professionnels apportent un soutien tout aussi critique pour la réinsertion du détenu dans la société, des simples gestes de générosité, de solidarité, d'amitié, et, osons le mot, de tendresse peuvent être pour les personnes incarcérées autant d'occasions offertes de reprendre espoir dans l'existence d'une main tendue et dans les ressources personnelles nécessaires pour reconstruire quelque chose. Ces gestes que nous voulons continuer à poser sont bien entendu ceux de la présence bienveillante et de l'écoute gratuite semaine après semaine, année après année. Dans certains cas, ce sont aussi les gestes de l'accompagnement de celui qui recouvre la liberté, dans les premières semaines ou les premiers mois de sa nouvelle existence. C'est encore la distribution des colis de Noël à ceux qui n'existent plus pour personne et qui reçoivent ainsi le signe qu'en ces moments où l'abandon fait encore plus mal, il y a quand même quelqu'un qui se soucie d'eux. Cette année, nous voudrions aller plus loin et élaborer avec les détenus eux-mêmes un projet permettant de les associer à la célébration de nos 400 ans. Nous avons aussi à l'occasion de ce jubilé peu ordinaire solliciter de notre souverain une mesure de grâce collective. En effet chaque semaine à l'écoute des détenus, nous avons compris que cette clémence, même si elle paraît être d'un autre âge, apparaît aux détenus comme une reconnaissance symbolique de leur appartenance à la communauté humaine.

A travers tous ces gestes et ces démarches nous voulons continuer à signifier que quoiqu'une personne ait commis dans son existence, elle reste membre à part entière de cette communauté, dans laquelle tôt ou tard elle sera appelée à retrouver sa place. C'est ainsi que nous voulons rester fidèles à l'esprit de ceux qui firent preuve, il y a 400 ans dans cette cité de Liège, d'une audace, d'une intuition et d'une générosité bien vivaces et auxquelles il me plaît de rendre hommage.